



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 514 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE l'achalandage du transport en commun est en hausse à Lévis ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis (STL) a ajouté des autobus et des parcours pour répondre à la demande et accroître la fluidité et la fiabilité de son réseau ;

ATTENDU QUE la ville de Lévis a augmenté sa contribution financière à la STL ;

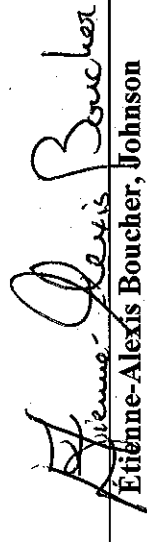
ATTENDU QUE 1,2 million \$ des 2,4 millions \$ payés par les automobilistes de Lévis au fonds d'immatriculation vont au financement du transport en commun de Québec ;

ATTENDU QUE l'utilisation du transport en commun permet de réduire l'émission des gaz à effet de serre et d'améliorer le bilan environnemental du Québec ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'intervenir auprès du gouvernement afin que la totalité de la « contribution des automobilistes au transport en commun » de 30 \$ payée par les automobilistes de Lévis - ou une somme équivalente - soit attribuée au financement du transport en commun de Lévis, et ce de façon récurrente.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Étienne-Alexis Boucher, Johnson

15 avril 2010

Date